

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

Séance ordinaire du 9 janvier 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 9 janvier 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-01-311 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-312 **Procès-verbaux de décembre 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 5 décembre 2022, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-313 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 9 janvier 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 286 024,67 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

2023-01-314 **Règlement 2023-402-4 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Considérant que le Conseil désire modifier le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

Considérant que la modification vise à fixer le tarif pour le financement de la réserve à 50 \$ par année sur chaque taxe de service;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2023-402-4 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2023-402-4 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2023-01-315

Règlement 2023-461 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2023

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2023;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2023-461 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2023-461 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

Règlement 2023-462 relatif au traitement des élus

Monsieur le conseiller Michel Lemaire donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-462 relatif au traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement 2023-462 est déposé et présenté.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 9 janvier 2023.

2023-01-316

Centre de dépannage : demande de don

Considérant la lettre datée de décembre 2022 du Centre de dépannage pour la distribution de paniers de Noël;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 500 \$ au Centre de Dépannage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-317

Dons aux organismes

Considérant le tableau « Subventions et dons aux organismes » adopté en décembre 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'émission de chèques aux organismes suivants :
 - AFÉAS
 - Campagne de financement 300 \$
 - Équipement pour tissage 803 \$
 - Cercle des fermières
 - Exposition annuelle 300 \$
 - Club des personnes handicapées 100 \$
 - École Notre-Dame-du-Sourire
 - Repas d'élèves 1 380 \$
 - Campagne de financement 150 \$
 - École Paul-Germain-Ostiguy
 - Gala Méritas 200 \$
 - Enfant de l'opéra 100 \$
 - Maison Hina inc. 50 \$
 - Société du Patrimoine de Sainte-Brigide
 - Fonctionnement 3 000 \$
 - UPA
 - Gala Agristars 250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement sur la gestion contractuelle : rapport

Pour l'année 2022, les mesures contenues dans la politique de gestion contractuelle de la Municipalité ont été respectées.

Liste des contrats : dépôt

Les membres du conseil ont reçu copie de la liste concernant les contrats accordés en 2022.

2023-01-318

Dépenses incompressibles

Considérant les dépenses incompressibles de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget (ex : Hydro-Québec, télécommunications, salaires, etc.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

2023-01-319

FQM : adhésion 2023

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 1 962,37 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-320

ADQM : adhésion 2023

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-321

Coopérative d'informatique municipale (CIM) : contrat de service 2023

Considérant que la Municipalité utilise et requiert les services de la Coopérative d'informatique municipale (CIM);

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat de service pour l'année 2023 à la Coopérative d'informatique municipale pour un montant de 6 600 \$ plus taxes et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-322

Archives : accès à l'application Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est un organisme public visé au paragraphe de l'annexe de cette loi;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire utiliser le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature et que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-323

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Considérant que le ministère des Transports a confirmé une aide financière maximale de 108 888 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

Considérant que l'aide financière vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'informer le ministère des Transports que l'aide financière a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-324

Rue des Bouleaux : lots 4 392 108 et 4 392 109

Considérant que dans le processus de non-paiement de taxes, la Municipalité s'est vu adjuger, le 27 janvier 2017, des parcelles de la rue des Bouleaux portant les numéros de lots 4 392 108 et 4 392 109;

Considérant que la Municipalité à besoin des services d'un notaire pour enregistrer les lots à son nom;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat à Denicourt Notaires et Conseillers Juridiques pour un montant maximal de 1 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

2023-01-325 Tablette : achat

Considérant que les membres du Conseil désirent équiper l'inspecteur municipal d'une tablette électronique;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'achat d'une tablette électronique et des équipements accessoires nécessaires à Logimax pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-326 Toiture : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent recevoir des offres pour la réfection de la toiture de la caserne d'incendie et du garage municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la parution d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la réfection de la toiture de la caserne d'incendie et du garage municipal;
- d'autoriser les frais de publication de l'appel d'offres;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-327 Transport adapté et collectif 2023 : MRC Brome-Missisquoi

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2023 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2023 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 4 579 \$ en transport adapté et de 1 844 \$ en transport collectif pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-328

Puits : clôture

Considérant qu'une section de la clôture au puits doit être remplacée;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de remplacement d'une section de clôture à Clôtures et Rampes DB pour un montant de 6 194,35 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-329

Puits : émondage

Considérant que des travaux d'émondage sont nécessaires au puits;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat d'émondage à Jean-Christophe Martel pour un montant maximal de 2 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur le conseiller Mario Daigneault déclare qu'il a un intérêt pécuniaire dans la demande de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

2023-01-330

Rivière du Sud-Ouest, branche 58 : demande de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 58 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 58 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2023;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

Rapport des permis

Aucun permis n'a été délivré au cours du mois de décembre 2022.

2023-01-331

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
changement de date**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de demande de changement de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser le changement de dates comme suit :

Activité de Gymkhana Demande initiale	Activité de Gymkhana Demande de modification
25, 26 et 27 août	18, 19 et 20 août

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-332

Terrain de volleyball : luminaires

Considérant qu'un des trois luminaires au terrain de volleyball ne fonctionne plus;

Considérant qu'il est opportun de remplacer ledit luminaire et les deux autres par des luminaires au Del;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat de remplacement des luminaires à Ghislain Côté inc. pour un montant de 2 280 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-01-333

Patinoire : surveillance

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant que la Municipalité n'a reçu qu'une seule candidature;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
9 JANVIER 2023**

- d'embaucher Tommy Sattaratn, à titre de surveillant de la patinoire, pour la saison 2022/2023, et ce, au salaire minimum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions de la personne présente dans la salle.

2023-01-334

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire